



Ville de Haguenau Avis d'appel public à candidatures

---oOo---

1) *Collectivité délégante* : VILLE DE HAGUENAU - Place Charles De Gaulle – BP 10249 - 67504 HAGUENAU - Tél : 03.88.90.68.50

2) *Lieu d'exécution* : 67500 HAGUENAU

3) *Objet de la consultation* : **EXPLOITATION SAISONNIERE DE LA BUVETTE DE LA PISCINE DE PLEIN AIR**

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2121-1, L.2122-1 et suivants et L.2125-1 et suivants.

La présente consultation a pour objet de confier l'exploitation de la buvette de la piscine municipale de plein air, à savoir la vente de boissons sans alcool, de confiserie, glace, sandwiches, des plats chauds et froids, produits et articles de baignade.

Il est précisé que les locaux de la piscine de plein air appartiennent à la Ville de Haguenau et se situent 20 rue de la piscine à Haguenau.

4) *Durée de l'exploitation* : la convention d'exploitation est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2019.

5) *Redevance mensuelle* : calculée au prorata des entrées

6) *Charges* :

Eau et électricité : ouverture/fermeture des compteurs et consommations électriques à la charge de l'exploitant

7) *Composition du dossier* : une lettre de candidature et une note précisant :

- les motivations du candidat, la présentation de l'entreprise ou l'association, son personnel,
- tout aspect qui peut mettre en valeur sa motivation et son imagination afin de rendre la buvette attractive et conviviale (animations éventuelles),
- l'implication dans une démarche de développement durable,
- les méthodes de travail et plus particulièrement celles relatives à l'hygiène, au respect des normes sanitaires et les attitudes éco-responsables (tri des déchets, limitation de la consommation d'eau et d'électricité,...),
- la variété et la qualité des produits vendus ainsi que leur prix : la vente et l'utilisation de produits bio ainsi que l'utilisation d'emballages recyclés, bio-dégradables ou recyclables,
- le matériel pour cuisiner, chauffer, conserver et présenter les produits devra être détaillé; il devra être le plus économique possible sur le plan énergétique,
- l'agencement du parvis (éléments de décorations, mobilier utilisé, disposition), du point de vente, des locaux de stockage et de préparation des repas.

8) Critères de sélection des offres :

1- La qualité d'exploitation du service :

- l'adéquation entre les contraintes du service et les moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer l'exploitation de la piscine (garanties professionnelles des candidats, équipements fournis, nombre en équivalent temps plein et qualification du personnel, l'expérience professionnelle du candidat...);
- les références ou activités présentant un atout pour l'exploitation d'une buvette
- les méthodes de travail et plus particulièrement celles relatives à l'hygiène, au respect des normes sanitaires et les attitudes éco responsables (tri des déchets, limitation de la consommation d'eau et d'électricité,...);
- la variété et la qualité des produits vendus ainsi que leurs prix : la vente et l'utilisation de produits bio ainsi que l'utilisation d'emballages bio dégradables ou recyclables ;
- l'agencement du point de vente et du parvis (éléments de décoration, mobilier utilisé, disposition).

2- La valeur économique et financière de l'offre :

- tarifs opposables aux usagers ;
- équilibre et pertinence du compte d'exploitation prévisionnel ;
- respect du principe de gestion aux risques et périls ;
- dispositions adoptées en cas de difficultés pour assurer la continuité du service public.

Les candidats devront être à jour de toutes les autorisations légales : assurances, inscriptions au registre du commerce.

9) Date et heure limites de remise des candidatures et des offres :

Les candidatures seront transmises sous pli cacheté avec la mention « ne pas ouvrir » et l'indication de l'objet. Elles seront remises ou envoyées par voie postale en recommandé avec avis de réception à la Direction de la Jeunesse et des Sports 9 place d'Armes BP 10249 – 67 504 HAGUENAU Cedex.

10) Les candidatures devront parvenir avant **le vendredi 29 mars 2019 à 12h00.**

La convention d'exploitation de la buvette de la piscine de plein air pourra être envoyée par mail sur demande à M. Alexandre NEHLIG alexandre.nehlig@agglo-haguenau.fr

11) Renseignements complémentaires :

M. Alexandre NEHLIG – Direction de la Jeunesse et des Sports - : 03.88.05.22.75
alexandre.nehlig@agglo-haguenau.fr

12) Date d'envoi de l'avis à la publication : **vendredi 08 février 2019**